

## Maternelle Bregille Plateau - Restructuration des locaux - Approbation du plan de financement - Autorisation de signature des marchés

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : L'école maternelle Bregille Plateau souffre depuis longtemps de mauvaises conditions d'accueil des enfants et de travail pour les enseignants faute d'une organisation correcte des locaux.

A la suite de plusieurs rencontres avec les enseignants et les parents d'élèves, il a été retenu le projet de restructurer les locaux et de procéder à une remise aux normes de sécurité, tout en effectuant quelques travaux d'embellissement.

Le programme des travaux de restructuration de la maternelle Bregille Plateau porte sur la réfection complète des locaux avec la création :

- d'un dortoir,
- d'une tisanerie,
- d'un bureau pour la directrice.

Ces travaux sont accompagnés par :

- le remplacement des menuiseries extérieures,
- le ravalement des façades,
- la création d'un local pour les poubelles et les jeux de cour.

La maîtrise d'œuvre est assurée par M. BUISSON Architecte mandataire, assisté des bureaux d'études techniques SETEC, BUCHIN, BELLUCCI et BRISELANCE.

Cette opération est estimée à 330 000 € TTC.

Études (Maître d'œuvre, Contrôleur technique et Coordonnateur SPS)	50 000 € TTC
Travaux	275 000 € TTC
Divers (reprographie, publicités, etc.)	5 000 € TTC

La consultation des entreprises a été lancée en mai 2004 et le choix des entreprises a eu lieu lors de la commission d'appel du 25 juin 2004.

Les marchés ont été signés, reçus en Préfecture et notifiés aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 - Echafaudage – Ent. HUSSOR ERECTA de Lapoutroie (68)  
Montant de 9 354,16 € TTC

Lot n° 2 - Démolitions - Maçonnerie - VRD – Ent. GENZI de Serre-les-Sapins (25)  
Montant de 88 843,17 € TTC

Lot n° 4 - Menuiseries extérieures PVC – Ent. PACOTTE & MIGNOTTE de Dijon (21)  
Montant de 12 326,05 € TTC

Lot n° 5 - Menuiseries acier et aluminium – Ent. VERDET de Besançon (25)  
Montant de 13 306,46 € TTC

Lot n° 6 - Menuiseries intérieures – Ent. VD MENUISERIE de Baume-les-Dames (25)  
Montant de 18 999,37 € TTC

Lot n° 7 - Cloisons - Doublage – Ent. BISONLINE DE PEINTURE de Abbans-Dessus (25)  
Montant de 20 000,74 € TTC

Lot n° 8 - Electricité - Courants faibles – Ent. L'EST ELECTRIQUE de Besançon (25)  
Montant de 29 782,72 € TTC

Lot n° 9 - Chauffage - VMC - Plomberie - Sanitaire – Ent. CHENE de Besançon (25)  
Montant de 21 383,80 € TTC

Lot n° 10 - Sols collés – Ent. CAFRACO de Chatillon-Le-Duc (25)  
Montant de 9 076,78 € TTC

Lot n° 11 - Plâtrerie - Peinture – Ent. BISONLINE DE PEINTURE de Abbans-Dessus (25)  
Montant de 27 241,99 € TTC

Lot n° 12 - Faux-plafonds – Ent. LAFFOND de Autechaux (25)  
Montant de 3 558,68 € TTC.

Les travaux ont démarré le 19 juillet 2004 pour une livraison des locaux prévue à la mi-décembre 2004, permettant aux élèves de reprendre possession de leur école pour la rentrée en janvier 2005.

Le lot 3 (charpente, couverture, zinguerie, traitement des bois, estimé à 20 000 € TTC) a été déclaré infructueux et fera l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Le financement de l'opération a été approuvé lors du Conseil Municipal du 16 février 2004 (*délibération intitulée «vote du budget 2004» Rapport de présentation chapitre 1 – 3<sup>ème</sup> partie – cadres fixés par le PPI et prospective budgétaire – Plan pluriannuel d'investissement - Opérations individualisées inscrites en 2004 : maternelle Bregille Plateau, pour un montant de 298 379,00 € TTC - Délibération reçue en Préfecture le 29 mars 2004*).

Celui-ci sera à compléter (suite aux résultats de l'appel d'offres) sur les crédits du budget 2005.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le coût de l'opération,
- entériner les marchés relatifs à cette opération (lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12),
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2004 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Imputation budgétaire : 23.211.2313.02607.33000,

- autoriser M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres du lot 3 (Couverture - Zinguerie - Traitement des bois) afin de permettre la continuité des travaux de l'ensemble des lots et signer le (ou les) ordre(s) de service et le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2004 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la commission d'appel d'offres.

«**M. Bernard LAMBERT** : C'est un dossier qui nous passionne tous. Je suis ravi que là on restructure, on organise, on rénove car la fermeture en 2002 du site Jean Jaurès nous est restée un petit peu en travers la gorge. C'est vrai que le problème de scolarité des plus jeunes est un point important et là je trouve que c'est un excellent dossier. Il faudrait pouvoir faire ce genre de réhabilitation dans les sites qui ont encore un petit peu de retard, je fais confiance au PPI.

**M. Christophe LIME** : Monsieur LAMBERT, vous manquez un petit peu de suivi à l'intérieur des dossiers. Je vous rappelle donc que lors de la fermeture de Jean Jaurès, nous nous sommes engagés envers la population à restructurer l'ensemble des écoles qui étaient aux alentours et où sont aujourd'hui scolarisés les enfants et si vous regardez les sommes retirées de la vente de Jean Jaurès, elles ne suffisent pas à couvrir la rénovation de l'école des Sapins.

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'il est important de souligner ce point : nous avons vendu l'école Jean Jaurès mais cela a été tout de suite réinvesti dans l'école des Sapins qui est l'école de proximité et pour un coût supérieur au produit de la vente de l'école Jean Jaurès».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.*